

« L'AFRIQUE VIT DE L'ÉCONOMIE DE RENTE »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Angola, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Tchad

IR CORRÉLÉES accumulation, autochtonie, commerçants, contrôle social, corruption, démocratie étrangère, dette, économie informelle, entrepreneurs, esclavage actuel, fonctionnaires, pauvres, rente-vivrier, richesses naturelles, solidarité africaine

L'Afrique subsaharienne reste au XXI^e siècle la principale bénéficiaire du système de coopération international. Sa dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD)¹ n'a cessé d'augmenter depuis les indépendances et la faiblesse des investissements privés ne peut que la perpétuer.

Cette aide ne parvient pourtant pas à ceux qui en ont le plus besoin, assure l'enrichissement de minorités bien placées pour la capter à leur seul profit et permet au pays qui l'attribue de s'adjuger des marchés². Enfin, son détournement par les « dictateurs et leur camarilla » élargit la palette des critiques qui lui sont adressées. Si bien que le contrôle de son utilisation justifie l'ingérence financière des institutions de Bretton Woods comme des associations caritatives étrangères. Il faut vérifier que l'argent accordé va là où il doit aller !

De plus, la plupart des économies africaines sont restées dominées par l'extraction de ressources rares (minerais, énergie, etc.) et l'exportation de produits tropicaux peu transformés (épices, fruits, stimulants, bois, etc.) pour lequel elles bénéficiaient d'un avantage comparatif géographique³. Au sens économique, l'Afrique a ainsi joui d'une rente, remise en cause aujourd'hui par la concurrence latino-américaine et d'Asie du Sud-Est, plus compétitive.

Rente pétrolière et développement en Angola⁴. La production pétrolière angolaise a lieu le long du littoral. Depuis 1975, pour protéger leurs sites, les compagnies pétrolières américaines, liées au gouvernement local, pré financent la guerre du parti au pouvoir à Luanda (MPLA⁵) contre ses rivaux, exigeant un accès aux gisements pour plusieurs années. Cette rente, importante, n'intéresse que le personnel dirigeant de la capitale. Avec le contre-choc pétrolier de 1986 et le départ des Cubains, le gouvernement a fait appel à des armées privées pour la défendre. Tant et si bien que les compagnies pétrolières n'ont généré aucun développement local, faute d'infrastructure, de volonté et de savoir-faire.

Si les économistes libéraux considèrent que l'Afrique vit de l'économie de rente, c'est aussi parce que les États ont soutenu à bout de bras des sociétés publiques inefficaces, subventionné certains produits de première nécessité (riz, etc.) et

tenté de protéger les petits producteurs ruraux de l'instabilité des marchés mondiaux par différentes mesures (prix garantis, intrants subventionnés, etc.)⁶. Ceci n'a cependant rien à voir par son ampleur avec la politique alimentaire du Mexique ou la politique agricole de l'Inde d'avant 1991. Embryons de politiques agricoles ou alimentaires, elles ont été démantelées⁷ laissant les producteurs ruraux sans filet de protection dans la mondialisation.

Alors que les États-Unis préconisent le commerce à la place de l'aide publique au développement (*Trade not aid*), créatrice de rentes indues et favorisant la corruption, et malgré l'AGOA⁸, ils n'hésitent pas à protéger des filières peu compétitives concurrentes des productions africaines pour soutenir des groupes de pression minoritaires (producteurs de coton ou de riz, par exemple)⁹.

Nécessité de l'aide d'un côté, détournement de celle-ci par de grands prédateurs et des minorités de rentiers, de l'autre. Libéralisation économique imposée au Sud, protectionnisme mis en œuvre au Nord sous couvert de désarmement douanier. Où sont donc les rentiers et l'économie africaine est-elle véritablement « de rente » dans ce tableau ?

Des rentiers peu nombreux, à la fois enviés et discrédités

Le terme de rente désigne le revenu obtenu par la possession d'un capital (ou d'un patrimoine) ne résultant pas de la mise en œuvre d'un travail productif. Pris au sens strict, les actifs dont l'intégralité des ressources proviendrait d'une ou plusieurs activités stables et rémunératrices (retraite, immeuble de rapport, taxi en gérance, aide) sont peu nombreux. Pour l'immense majorité, la lutte pour la survie passe par un travail quotidien harassant au champ, dans la rue ou à l'atelier.

D'un point de vue socio-historique, les situations rentières renvoient à des modalités relativement marginales d'enrichissement, mêmes si elles restent constitutives des sociétés concernées : chefs de terre monnayant progressivement des droits d'accès au foncier, chefs de famille organisant le travail de leurs dépendants et percevant une « dime », maîtres continuant à bénéficier du travail de leurs anciens captifs ou métayers (Sahel, Corne de l'Afrique), commerçants encaissant les loyers d'investissements locatifs, etc.

En revanche, nombreux sont les chefs de ménage à adopter, partiellement, un « comportement rentier ». Ainsi, dans le souci de minimiser les risques, ils peuvent associer à une activité salariée ou indépendante, des investissements peu risqués de type « rentier », générant des revenus moins irréguliers. Encore que la notion de faible risque soit très fluctuante d'une activité à l'autre : un immeuble de rapport, la mise en location d'un taxi ou la gérance d'une boutique par un parent peuvent avoir des destinées imprévisibles. Un incendie criminel ou un vol, risques fréquents mal garantis, peuvent réduire à néant une position rentière quand une mauvaise

gestion, une baisse de la demande de consommation ou l'apparition d'un concurrent n'en sont pas les causes les plus fréquentes.

D'une manière générale, les praticiens du développement critiquent les comportements économiques considérés comme « rentiers » pour des raisons économiques comme éthiques. Ils favoriseraient inégalités et développement de la corruption sur fond de clientélisme géographique, politique ou lignager. En revanche, au sein de la société considérée, nul discrédit ne pèse véritablement sur l'individu dès lors qu'il assure une redistribution sociale efficiente, discrète ou ostentatoire. Bien au contraire, il est paré d'une reconnaissance flatteuse, accordée à tous les « grands ». Un peu hâtivement assimilé au riche, le « rentier » tend à devenir un archétype social envié de la réussite dans l'imaginaire collectif.

De fait, dans des environnements incertains et faiblement sécurisés, le souci de se prémunir contre les risques (sous toutes ses formes) paraît inévitable sinon légitime. Il touche l'ensemble des échanges socialisés, des rapports de travail et beaucoup de relations domestiques. Il résulte de la demande d'une prise en charge globale des individus et conduit à biaiser la relation entre travail et salaire et à favoriser l'émergence de comportements qualifiés de « paternalistes » et de « rentiers ».

De l'intérêt renouvelé d'être « bien placé »

Si les véritables rentes sont relativement rares, celles de situation – définies comme les revenus ou avantages supplémentaires perçus d'un monopole ou d'un rapport de domination par rapport à l'effort productif réalisé et au niveau de compétence réelle¹⁰ – sont recherchées et plus fréquentes. De fait, de nombreux individus affichent une préférence pour des « postes à statut » et autres « places » protégées.

Les postes de « col blanc » dans la fonction publique d'État à l'époque où elle assurait plein emploi, salaire et statut social ont été privilégiés jusqu'à que celle-ci ne soit plus en mesure de le faire. Les meilleures situations se font désormais dans des secteurs « pionniers » peu concurrentiels sur la base des relations tissées ou au carrefour de l'aide et des projets privés ou publics. On voit ainsi apparaître une nouvelle micro-classe d'intermédiaires appelés parfois « courtiers en développement ».

Les situations plus traditionnelles de rente étaient liées aux discriminations positives étatiques et aux sur-profits d'entrepreneurs disposant de monopoles d'achat et/ou de commercialisation, protégées par des droits de douane à l'importation ou favorisées par des politiques de prix subventionnés dans l'économie bureaucratisée d'antan.

À partir de la décennie 1980, les politiques libérales, quand elles ont été menées à leur terme, ont conduit à une remise en cause des avantages et des positions établies, à la modification des rapports de force ou du fonctionnement des réseaux et intérêts clientélistes et, souvent, à la rupture des compromis nationaux. L'État n'a pu, dans bien des cas, assurer l'arbitrage redistributif sur la base de critères d'appartenance

communautaire, ethnique ou clientéliste, ce qui a eu pour effet de cristalliser certaines contestations ou de modifier certains équilibres. Dès lors, l'aide est devenue plus que jamais une occasion de recherche de rente. Cela a eu pour effet de décourager les bailleurs de fonds et de l'assortir de conditionnalités et de contrôles, entraînant le sous-continent dans le cercle vicieux de la dépendance irresponsable.

Néanmoins, certaines situations traditionnelles de rente ont encore de beaux jours devant elles. En zone sèche comme en forêt, les commerçants de céréales, de bétail ou de cacao, fonctionnent souvent sur la base d'ententes réciproques faiblement concurrentielles (sur les prix et la répartition des zones d'achat), profitant du faible niveau d'information et du caractère captif du vendeur dans les espaces ruraux enclavés. Dans les services publics sociaux et régaliens, des situations de rente, nées de la rencontre d'un agent (douanier, policier, infirmier ou enseignant) et d'un utilisateur se sont multipliées¹¹. L'agent public s'efforce d'obtenir une rémunération plus élevée pour le « motiver » à rendre le service demandé tandis que le demandeur lutte pour obtenir le service sans « petit cadeau ».

En revanche, dans le domaine agricole, si l'on excepte l'existence de rentes forestières ou foncières¹², on a longtemps accredité l'idée que les petits planteurs de coton, café, thé, tabac, cacao, etc. des zones tropicales (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Tchad), parce qu'ils géraient de manière prudente et raisonnée leur exploitation, limitant les efforts d'intensification et l'extension des superficies, avaient des comportements rentiers. Si ceci était partiellement vérifié lorsqu'ils pouvaient bénéficier de prix minima garantis, il n'en est rien depuis que les filières ont été privatisées. Cotonniers maliens, producteurs malawites de tabac ou petits planteurs de cacao et de café du Ghana ont de quoi être découragés : les prix payés à la production permettent tout juste de survivre et restent souvent très variables. Et ce sont désormais essentiellement les commerçants-exportateurs qui font les meilleurs profits rentiers.

Désormais, non seulement certains types d'investissement sont réduits, mais l'investissement travail n'est plus toujours maximisé : le capital arboré et les plantations annuelles ne font pas l'objet de soins aussi réguliers et minutieux (nettoyage du sol, coupe des adventices, taille, recépage, replantation partielle). Et nombreux sont ceux qui abandonnent les anciennes cultures dites de « rente » !

Ne pas mettre ses œufs dans le même panier, en diversifiant sources de revenu et niveau de risque encouru, compte tenu des moyens limités d'investissement dont on dispose, ne saurait donc constituer une stratégie rentière à proprement parler.



Les grands prédateurs de l'Afrique (Abacha, Taylor, etc.) et les petites minorités de rentiers de l'État et de l'aide ne doivent pas occulter le sort injuste de millions de producteurs de cultures de rente, presque toujours perdants dans un

marché mondial qu'ils affrontent sans bouclier protecteur. Aux uns, l'opprobre moralisateur, aux autres, la condescendance du marché, et, au total, peu de changement. C'est que les comportements rentiers observés sont à mettre en relation avec la dégradation jamais vue ailleurs du pouvoir d'achat et des conditions de vie.

En fait, ni l'aide, ni le marché ne soutiennent, à eux seuls, un développement productif autonome suffisant pour éradiquer la pauvreté. Qui plus est, le plaidoyer de la coopération internationale pour la « bonne gouvernance » et un renforcement des savoir-faire et donc, de l'autonomie africaine, est en contradiction totale avec les limitations de souveraineté qu'elle impose aux pays, au nom de différents droits universels ou de contrôle.

Il reste donc à chercher les voies et l'environnement encourageant une prise de risque acceptable plutôt qu'un comportement rentier, tant dans les pays que dans les relations Nord-Sud.

NOTES

1. Mesuré par le rapport entre aide publique au développement et produit national brut (APD/PNB).
2. Par le système de l'aide « liée » (obligation d'utiliser les entreprises du pays donateur) S'agissant de la France, « *Pour les happy few, le taux de retour de l'aide au développement « tartinée » sur la rente, déjà bien onctueuse, du pétrole et des produits tropicaux, était mirifique. À la limite de l'écœurement.* » Glaser A., Smith S., (1994), *L'Afrique sans Africains*, Stock, p. 157
3. Banque mondiale, (1997), *Republic of Gabon Poverty in a rent-based economy*, Washington, report n° 16333, 2 vol., 32 p. + 116 p.
4. Rapport d'information Assemblée nationale française n° 1859, sur « le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental » (auditions 1998-1999, M.-H. Aubert, P. Brana, R. Blum).
5. Mouvement Populaire de Libération de l'Angola.
6. Les Caisses de stabilisation des matières premières agricoles sont apparues dès les années 1950 au Cameroun, en Côte-d'Ivoire et au Ghana. Voir Courade G., Grangeret I., Janin P., (1991), « La liquidation des joyaux du Prince : les enjeux de la libéralisation des filières café/cacao au Cameroun », *Politique Africaine*, n° 44, décembre 1991, pp. 121-129
7. Voici plus de deux décennies que l'Union européenne supprimait son système de soutien des prix des matières premières agricoles et minières (appelés Stabex et Sysmin) aux pays associés Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et prévoyait en 2000 l'abandon des préférences commerciales accordées à ces pays.
8. L'*African Growth And Opportunity Act* a été promulgué en 2000 et vise à libéraliser les échanges entre les États-Unis et 37 pays d'Afrique Subsaharienne
9. *Le Monde* des 18 et 19 mai 2002
10. En langage plus économique : toute position « *permettant à un individu, un groupe ou à une entreprise d'obtenir des gains supérieurs à leur coût d'opportunité [.]* [résultant de] *la distorsion fiscale de certains prix [.]*, du contrôle des échanges extérieurs et des distorsions des changes ».
11. Avec le non-paiement des salaires, l'absence d'augmentation ou les retards enregistrés.
12. Contrats de travail de type *abusan* et *dibi ma dibì* en zone de plantation cacaoyère ivoirienne, émergence d'un véritable marché foncier pour les nouveaux quartiers lotis péri-urbains

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bates R. H., (2005), *Beyond the Miracle of the Market* (New Edition), Cambridge, Cambridge University Press, 203 p.
- Berthelemy J.-C., Kauffman C., Valfort M.-A. et Wegner L., (2004), *Privatization in Sub-Saharan Africa : Where Do We Stand ?*, Paris, OECD Publications, 156 p.
- Blundo G., Olivier de Sardan J.-P., (2001), « La corruption au quotidien », *Politique Africaine*, n° 83, octobre, pp. 5-114.
- Gabas J.-J., (2002), *Nord-Sud : l'impossible coopération ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 118 p.
- Lecomte B.-J., Naudet J.-D., (2000), « Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide », *Autrepart*, n° 13, (juin 2000), 211 p.
- Moss, T. J., (2003), *Adventure Capitalism : Globalization and the Political Economy of Stock Markets in Africa*, 202 p.
- Naudet J.-D., (1999), *Vingt ans d'aide au Sahel : trouver des solutions aux problèmes*, Paris, OCDE, 341 p.
- Revue *Afrique Contemporaine*, (1998), « Les aides à l'Afrique en question », *Afrique Contemporaine*, n° 188 (octobre-décembre).
- Van de Walle N., Johnston T. A., (1999), *Repenser l'aide à l'Afrique*, Paris, Karthala, 168 p.

SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES

- <http://www.agoa.info> (Accord de libéralisation des échanges entre l'Afrique et les États-Unis);
- <http://www.oxfam.org/fr/> (Analyses de l'ong britannique Oxfam sur les accords internationaux, coton notamment);
- http://www.crid.asso.fr/chantiers/ecosol/fdh_afrique.rtfue.rtf (Commerce solidaire au Congo);
- <http://fairtrade.socioeco.org/fr/documents.php> (Repenser le commerce équitable en Afrique par A. Atidéga, mars 2005),
- http://www.jeuneafrique.com/pays/malawi/gabarit_art_afp.asp?art_cle=PAN50025letouiwalam (Situation des petits producteurs de tabac au Malawi);
- http://www.who.int/tobacco/communications/events/wntd/2004/tobaccofacts_nations/fr;
- <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/09/LINARD/10449> (Le coton malien sinistré, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2003)

Janin Pierre.

L'Afrique vit de l'économie de rente.

In : Courade Georges (dir.). L'Afrique des idées reçues.
Paris : Belin, 2006, p. 220-225.

(Mappemonde). ISBN 2-7011-4321-7